

Enfin, le docteur Prévost rédigea un ordre du jour pur et simple qui allait être mis au voix lorsque intervint M. Sévère Laviolette qui, quoique s'étant rallié à la proposition de M. Nantel limitant l'emprunt à 25,000, présenta une contre-proposition qui eut le bonheur de mettre tout le monde d'accord, précisément parcequ'elle ne satisfaisait personne.

Voici la proposition de M. Laviolette qui a été votée à l'unanimité :

Proposé par M. S. G. Laviolette et résolu que la Fabrique soit autorisée à emprunter jusqu'à la concurrence de \$31,000 pour les travaux de l'intérieur de l'église Et que de nouvelles soumissions soient demandées par la voix des journaux pour faire les ouvrages spécifiés dans la soumission de MM. Roileau, Frères.

L'ordre du jour présenté par M. Prévost était à peu près ainsi libellé :

Résolu que les franc-tenanciers s'en tiennent au but de la convocation et ratifient les deux résolutions déjà adoptées par le bureau de Fabrique, à savoir :

1^o Résolution à l'effet d'ordonner le parachevement immédiat de l'intérieur de la nouvelle église et autorisant un emprunt de \$31,000 pour ces travaux, remboursable au moyen des revenus de la Fabrique ;

2^o Ratification du contrat conclu avec MM. Boileau frères pour l'exécution de cette entreprise, aux conditions arrêtées entre ces messieurs et le bureau de la Fabrique.

Déjà les dévotés entraient en ce moment, tout effarés, dans l'église : c'était l'heure des vêpres. L'assemblée se dispersa rapidement, et chacun s'en fut... dîner.

Nous oublions de dire que M. le vicaire G. Raison, on ne sait pourquoi, ni à quel titre, eut bon de se mêler aux débats au plus fort de la discussion. Son intervention eut le don de glacer l'ardeur des combattants.

Notre idéal

Enfin, tant pis pour ceux que cela, surprendra, mais la *Vérité* de Québec et l'*Égalité* de Saint-Jérôme ont déjà, c'est M. Tardivel qui l'a dit, un idéal commun au moins sur un point.

Qui l'aurait cru ? Personne, et cependant cela est ; on s'en convaincra par la lecture des lignes qui vont suivre.

Par exemple, ce que *master* Tardivel attribue gratuitement au *Temps* d'Ottawa nous appartient en propre. Quand M. Tardivel prétend que les lignes qu'il cite sont du *Temps*, il ment ou il a la berlue, car l'article dont ces lignes sont tirées est de nous. Cet article a paru dans l'*Égalité* du 9 juin, et il a été reproduit dans le *Temps* deux jours après, c'est-à-dire le 11.

La méprise de M. Tardivel, si méprise il y a, est de plus inexcusable, car M. Moffet, en nous faisant l'honneur de nous reproduire dans ses colonnes, nous a toujours en même temps donné crédit pour nos articles.

Il n'a pas fait exception pour l'article en question qui a fait se pâmer M. Tardivel.

Comment expliquer cette façon de l'amooureux de l'insaisissable Diana ? C'est bien simple. Le saint homme se serait dit : Ma récente campagne contre l'*Épiscopatisme* m'a valu assez d'ennuis, sans compter une petite lettre de Mgr Bégin et la reproduction de mes articles par les mauvais journaux, sans que j'aie de nouveau m'enfermer en reproduisant à mon tour ouvertement les mauvais journaux. Me retirer de Charyde pour tomber dans Seylla ; pas si bête, on ne m'y reprendra plus !

Et voilà comment il se fait que les gens d'église nous dépouillent sans sourciller des rares bonnes choses que nous produisons. C'est ainsi qu'on écrit l'histoire !

Mais il est temps d'écouter l'oracle du chemin de Ste-Foye.

* * *

« Au cours d'un article sur l'abolition du Sénat, le *Temps*, d'Ottawa, numéro du 11 juin, publie les lignes suivantes :

« Le Sénat ne pouvait pas mieux faire le jeu de ceux qui réclament depuis longtemps sa tête (sic).

« Et nous sommes de ces derniers, car nous voyons dans l'abolition du Sénat un prétexte à la révision de la constitution qui mettrait les provinces dans une indépendance plus grande du pouvoir fédéral, en faisant de celles-ci des Etats véritablement autonomes et libres.

« Notre idéal se figure une confédération dans laquelle les Etats unis et en particulier le bas Canada, seraient maîtres absolus de leurs destinées et capables de rompre le lien qui les rattache entre eux, et cela quand ils le voudront, sans secousse, sans commotion dange-reuse, sans catastrophe, sans guerre fratricide.

« Une simple union douanière, croyons-nous, accomplirait cet idéal. Dans tous les cas, c'est une question qui mérite d'être étudiée concurremment avec celle de l'abolition du Sénat. »

« On le sait, nous sommes partisan de la réforme, non de l'abolition du Sénat. Mais ce qui nous va parfaitement, par exemple, c'est la révision de la constitution dans le sens indiqué par le *Temps*. Il y a longtemps que le directeur de la *Vérité* propose cet idéal aux Canadiens-français. Nous sommes heureux de constater que l'idée fait du progrès. »

Et nous, donc !

Emblème du blanc

Les anciens regardaient la couleur blanche comme un signe de joie ; elle est adoptée par toutes les sociétés joyeuses, pour les fêtes et banquets. A Rome ce ne fut que sous le règne des empereurs que le blanc remplaça le noir pour le deuil. Le blanc est l'emblème de la modestie, de l'innocence et de la bonne foi. Les lettres M. C. P. W. sur la bande noire, laquelle est mise sur une boîte ronde rouge, veulent dire que le contenu de cette boîte est bien le Vin à la Créosote du Dr Ed Morin, appelé Vin Morin Créso-Phates remède certain pour guérir les maladies pulmonaires et respiratoires.

LA CONFÉDÉRATION

Le 1er juillet courant, la Confédération canadienne a célébré le 31^e anniversaire de sa fondation.

Le *Dominion Day* n'excite aucun enthousiasme populaire, surtout dans la province de Québec. C'est un jour de congé pour les employés du gouvernement, pour les commis des banques, etc., un *legal holiday* qui interrompt plus ou moins le cours des affaires ; mais ce n'est pas, et ce ne sera jamais une fête du peuple. Cet anniversaire de l'union des provinces ne dit rien aux masses. Ce n'est pas, pour elles, une date historique.

La confédération des Provinces est une union purement politique, ce n'est pas une union nationale. Elle n'a pas créé une nouvelle Patrie. Pour nos gens, la Patrie, la vraie Patrie, la seule Patrie, c'est la Province de Québec, le Canada français.

Les autres provinces sont et seront toujours des pays voisins auxquels notre Patrie est liée par un simple traité plutôt avantageux pour les autres que pour nous. Il n'existe entre le Canada français et le Canada anglais aucun lien national, aucune sympathie fraternelle, aucune aspiration populaire commune. Nous habitons le même édifice politique, nous sommes régis par le même gouvernement central, mais nous ne vivons pas de la même vie nationale, nous ne formons pas un peuple homogène. Entre eux et nous, il n'y a qu'un pacte dont on viole souvent l'esprit à notre détriment.

Pour nous, nous ne regrettons pas qu'il en soit ainsi. Il nous fait plaisir de constater que pour les Canadiens français, la Patrie est toujours la province de Québec. Nous voudrions même voir nos gens s'engager encore davantage dans la voie qui doit nous mener tôt ou tard à l'autonomie complète. Nous voudrions les voir moins inféodés aux partis politiques des autres provinces.

Les Canadiens-Français sont indépendants des Anglais au point de vue national, pourquoi ne le seraient-ils pas également au point de vue politique ?

(De la *Vérité*, 9 juillet 1898).

Abonnements en retard

Il est exigé par l'administration une taxe de 10 cents additionnels sur tout abonnement payé après échéance, à la demande expresse de la Newspaper Collection Agency, de New-York. Nous croyons que nos lecteurs trouveront juste qu'après leur avoir expédié le journal durant un an à nos risques et périls nous soyons exempté de payer encore les frais de perception.